APRÈS ART. 2 N° 34

## ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2019

# INTÉRÊTS DÉFENSE ET SÉCURITÉ NATIONALE EXPLOITATION RÉSEAUX RADIOÉLECTRIQUES MOBILES - (N° 1832)

Commission	
Gouvernement	

## **AMENDEMENT**

N º 34

présenté par Mme de La Raudière

-----

#### ARTICLE ADDITIONNEL

### **APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.